



## FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 05 février 2020

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h à 19h15 : Jean-Marie MEURANT Stephen LESFARGUES, Damien GUIONIE, Elliot FLEYS.

Excusés : Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

### COMPOSITION DE LA C.N.S.B 2020

Elliot Fleys	service administratif FFBS
Damien Guionie	ligue Nouvelle Aquitaine
Stephen Lesfargues	référant DTN
Paul Nguyen	ligue Ile de France
Hervé Lapeyre	ligue centre-Val de Loire
Jean-Marie Meurant	Président C.N.S.B

### HOMOLOGATION DES DOSSIERS DES ENGAGEMENTS DIVISIONS NATIONALES 2020

Au 25 Janvier date limite des dépôts des dossiers d'engagements des équipes de division 1 et 2 , le constat était le suivant : seules 7 équipes de D1 étaient à jour et 8 en D2.

Après deux rappels à tous et un nouveau contrôle effectué mardi soir 04 février avec le siège fédéral quatre clubs de division 1 et quatre de division 2 n'ont pas encore envoyé la totalité du dossier demandé ( roster officiel fourni, et non e-roster) budget du club, entraîneur et leur diplôme photocopié, engagement des présidents, engagement des équipes jeune en championnat régional, signé du **président de ligue**.

**Actuellement dix jours de retard sont comptabilisés**

#### **Les Annexes des RGEs stipulent bien :**

*Non-respect des obligations (5.03) 1 000 € Non-participation ou retrait du championnat*

*Non-respect de la date de retour des formulaires de pré-engagement aux championnats nationaux. 12.03.02) 50 € (Par jour après la date butoir)*

*Non-respect de la date de retour des **dossiers complets d'engagement** aux championnats nationaux (12.05.03 – 13.02.02) 100 € (Par jour après la date butoir)*

### CHALLENGE DE FRANCE

*Des modifications sur le règlement du challenge en ligne sur le site fédéral seront apportés prochainement suppression de l'article 6.8.2.*

*Nous avons pris en compte la demande des clubs sur le statut des joueurs britanniques pour la saison 2020 dans nos championnats, pas de changement : les citoyens britanniques seront considérés comme ressortissants européens.*

Sources : Monthly Report EOC EU Office, [UK Withdrawal Agreement](#) ; [Brexit deal approved by the European Parliament](#) ; [Brexit: Council adopts decision to conclude the withdrawal agreement](#)

*En conclusion, compte tenu des éléments ci-dessus, les joueurs ressortissant du RU n'ont pas à être considérés comme « étrangers » au sens de l'article 29 des RG et ils doivent être soumis aux règles applicables aux joueurs ressortissants des pays membres de l'UE.*

Pour la C.N.S.B  
Jean-Marie Meurant



# FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

**Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)**

**Président : Jean-Marie MEURANT**

**Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 19 février 2020 à 18h30**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h30 à 19h15 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Damien GUIONIE, Elliot FLEYS, Paul NGUYEN et Hervé LAPEYRE.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

## HOMOLOGATION DES DOSSIERS D'ENGAGEMENTS 2020

**La CNSB rappelle que l'ensemble des clubs nationaux doivent satisfaire aux conditions d'engagements de l'annexe 1.01 et 1.02, à savoir :**

Pour rappel en Division 1 : disposer d'un minimum de 100 licenciés dans le club, dont 45 licenciés jeunes et 20 licenciées féminines au 15 février de l'année en cours.

	Disposer de 100 licenciés (nombre)	dont 45 jeunes (nombre)	dont 20 féminines (nombre)
La Rochelle	83	43	11
Savigny	120	61	30
Nice	122	63	23
Rouen	145	65	22
PUC	115	65	18
Stade Toulousain	144	44	25
Montigny	218	86	32
Clermont-Ferrand	113	44	15
Metz	104	64	13
Montpellier	157	58	25
Sénart	208	92	28

*Pour rappel en Division 2 : Disposer d'un minimum de 60 licenciés dans le club dont 30 licenciés jeunes et 15 licenciées féminines au 15 février de l'année en cours.*

	Disposer de 60 licenciés (nombre)	dont 30 jeunes (nombre)	dont 15 féminines (nombre)
Rouen 2	145	65	22
Thiais	71	26	14
Béziers	113	68	15
Meyzieu	107	59	11
St Aubin de Médoc	88	45	14
Patriots Paris	145	42	25
Eysines	91	26	15

Dunkerque	79	43	13
PUC 2	115	65	18
Valenciennes	130	56	18
La Guerche de Bretagne	140	81	26
Montigny 2	218	86	32
Sénart 2	208	92	28
Bréal ss Montfort	96	52	12
Ronchin	67	22	17
Montpellier 2	157	58	25

Décision CNSB : la CNSB accorde un délai supplémentaire à toutes les équipes avec une ou plusieurs cases en rouge pour se mettre en conformité avec les annexes des RGES Baseball 2020, nouvelle date limite au 29/02/2020 à 23h59.

**Point à date des clubs n'ayant pas encore clôturé leur dossier d'engagement ou l'ayant clôturé avec un retard :**

**Division 1**

La Rochelle : dossier en cours soit 26 jours de retard x 100 € = 2.600 € (il manque le budget prévisionnel du club)

Rouen : dossier clos le 27 janvier soit 2 jours de retard x 100 € = 200 €

Montpellier : dossier clos le 9 février soit 15 jours de retard x 100 € = 1.500 €

Sénart : dossier en cours soit 26 jours de retard x 100 € = 2.600 € (il manque les comptes approuvés en AG du club)

**Division 2**

Béziers : dossier en cours soit 26 jours de retard x 100 € = 2.600 € (il manque le diplôme d'un cadre diplômé)

Meyzieu : dossier en cours soit 26 jours de retard x 100 € = 2.600 € (il manque le diplôme d'un cadre diplômé)

Patriots Paris : dossier clos le 6 février soit 12 jours de retard x 100 € = 1.200 €

Bréal-sous-Montfort : dossier en cours soit 26 jours de retard x 100 € = 2.600 € (il manque le budget prévisionnel du club)

Ronchin : dossier en cours soit 26 jours de retard x 100 € = 2.600 € (il manque comptes approuvés, rosters jeunes et diplôme d'un cadre diplômé)

Pour rappel :

*Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux (12.05.03 – 13.02.02,) amende de 100 € par jour après la date butoir.*

Pour toute contestation de ces amendes auprès du Comité Directeur de la FFBS, les clubs peuvent se référer à l'article 86 du Règlement Intérieur en vigueur :

<https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2020/02/RI-CD-01.02.20-2.pdf>

**CHALLENGE DE FRANCE 2020**

**Composition des poules du Challenge de France 2020 :**

Équipes évoluant à La Rochelle	Équipes évoluant à Saint-Aubin du Médoc
Sénart (2)	Rouen (1)
Montpellier (3)	Savigny-sur-Orge (4)
La Rochelle (6)	Montigny-le-Bretonneux (5)
Metz (7)	Toulouse (8)

**Calendrier et horaires :**

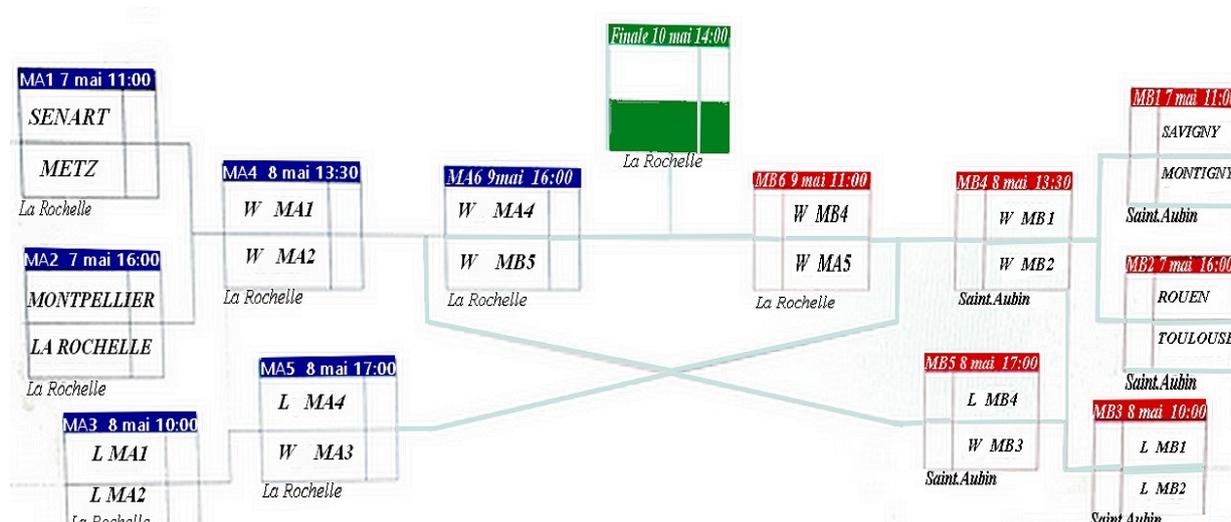
➤ Jeudi 7 mai 2020 (2 rencontres sur chaque site)

Terrain de La Rochelle  
11h00 : Sénart vs Metz  
16h00 : Montpellier vs La Rochelle

Terrain de Saint-Aubin du Médoc  
11h00 : Savigny-sur-Orge vs Montigny-le-Bretonneux  
16h00 : Rouen vs Toulouse

- Vendredi 8 mai 2020 (3 rencontres sur chaque site) : 10h00, 13h30 et 17h00
- Samedi 9 mai 2020 (demi-finales à La Rochelle) : 11h00 et 16h00
- Dimanche 10 mai 2020 (Finale à La Rochelle) : 14h00

### CALENDRIER DU CHALLENGE DE FRANCE 2020



#### Réunion technique :

Elle se tiendra à 20 heures par Visio conférence sur 2 sites :

- Pour la poule sur le site de La Rochelle à la « Résidence Club Lafayette », Avenue de Bourgogne, 17041 La Rochelle
- Pour la poule sur le site de Saint-Aubin du Médoc à l'hôtel des officiels (l'adresse vous sera communiquée ultérieurement).

#### Échéances à venir :

- 21 avril 2020 à 23h59 : Date limite de retour du roster provisoire de 30 noms licenciés avant le 1er avril de la saison en cours.
- 29 avril 2020 au plus tard : Communication des rosters provisoires aux équipes par la CNSB.

### DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

#### Division 1

##### **Savigny-sur-Orge vs Montigny-le-Bretonneux**

Date et horaires initiaux : 12 avril à 11h00 et 14h00 à Savigny-sur-Orge

Date et horaires proposés : 12 avril à 11h00 et 14h00 à Chartres

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Savigny-sur-Orge)

### CHAMPIONNATS REGIONAUX

La CNSB valide l'homologation des championnats régionaux suivants :

Bourgogne-Franche-Comté / Bretagne / Centre-Val de Loire / Grand-Est / Hauts-de-France / Ile-de-France / Normandie / Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Provence-Alpes-Côte d'Azur / Auvergne-Rhône-Alpes

*Pour rappel, article 9.02.01 des RGES Baseball 2020 : Les championnats régionaux et compétitions officielles de baseball, définis à l'article 9.01, doivent être homologués par la C.N.S.B ou la C.F Jeunes selon la catégorie concernée.*

Pour la CNSB,  
Jean-Marie Meurant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JM' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Président

**Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)**

**Président : Jean-Marie MEURANT**

Objet : **Compte-rendu de la réunion en visioconférence du mardi 31 mars 2020**

Membres ayant participé à la téléconférence de 14h à 15h30 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Damien GUIONIE, Elliot FLEYS, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

### **BATTES ET BALLES**

Suite à la décision du bureau fédéral du 20/03/2020 concernant les battes, la circulaire sportive 2020/04 relative aux battes officielles 2020 a été mise à jour sur <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2020/03/Battes-Officielles-Baseball-2020-BF-20200319.pdf> :

- DIVISION 1 : BATTES EN BOIS OBLIGATOIRES
- DIVISION 2 : BATTES EN BOIS ou COMPOSITE
- DIVISION 3 et RENCONTRES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES : BATTES EN BOIS, COMPOSITE ou ALUMINIUM

### **RGES BASEBALL 2020 – ARTICLE 8.03**

Pour application de l'article 8.03 des RGES Baseball 2020 et de l'annexe 9 des RGES Baseball 2020, la CNSB en lien avec la CFJ propose les mesures suivantes :

- Vérifier comme les années présentes les feuilles de scorage pour l'application de la règle 5.08 de l'annexe 9 des RGES Baseball 2020.
- Proposer une grille de comptage des lanceurs pour les lanceurs 18U, elle devra être signée par les 2 managers à l'issue de la rencontre pour l'application de la règle 5.07 de l'annexe 9 des RGES Baseball 2020.
- Sanctionner de 150 € par rencontre et joueur plus d'une défaite par pénalité pour le club qui a utilisé un joueur 18U sans production de la feuille de comptage avec la signature des 2 managers (inscription à l'annexe 2 des RGES Baseball 2020).

### **CHAMPIONNATS REGIONAUX - DIVISION 3 2020**

Le Président de la CNSB expose les faits et conséquences de l'épidémie de Covid-19 qui sévit sur notre territoire. Par précaution et avec accord du Secrétaire Général, les clubs avaient été informés dès le 12 mars de la suspension des compétitions nationales et régionales à la suite de l'allocution du Président Macron.

Les renseignements actuellement disponibles font état d'une possible reprise des activités sur le mois de juin. En conséquence, la CNSB prend les décisions suivantes :

- Homologuer les championnats régionaux avec **au minimum 8 rencontres pour chaque équipe**, la formule reste libre (annexe 3.02 des RGES Baseball 2020).
- Proroger la date limite pour la fin des championnats régionaux : la CNSB propose la date du **27 septembre 2020**.
- Proposer une formule sur un ou deux weekend, deuxième ou/et troisième semaine d'octobre.
- Organiser sur un site géographique avec 2 terrains à proximité l'un de l'autre, si possible francilien pour plus de facilité de logistique, les phases finales 2020.
- Maintenir les conditions d'engagements défini à l'annexe 1.03 des RGES Baseball 2020 pour la Division3.
- Revoir l'annexe 3.01 des RGES Baseball 2020 pour la formule sportive 2020 de la Division 3 : phase finale dite play-off sont qualifiés les champions régionaux de chaque Liges Régionales (à défaut du champion, le vice-champion), les droits sportifs sont attribués aux finalistes qui accèdent en 2021 à la Division 2.

Pour la commission sportive  
Jean-Marie Meurant



Président

**Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)**

**Président : Jean-Marie MEURANT**

**Objet : Compte-rendu des réunions « ZOOM » du 9 et 11 juin 2020**

→ Membres ayant participé à la visioconférence de 18h00 à 19h30 du 9 juin 2020 avec les clubs nationaux : Jean-Marie MEURANT, Damien GUIONIE, Stephen LESFARGUES, Elliot FLEYS, Hervé LAPEYRE

→ Membres ayant participé à la visioconférence de 14h00 à 15h00 du 11 juin 2020 : Jean-Marie MEURANT, Damien GUIONIE, Stephen LESFARGUES, Elliot FLEYS.

Membres excusés : Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

**Réunion des Président.e.s de clubs nationaux du mardi 9 juin 2020**

Feuille de présences

<i>DIVISION 1</i>		<i>DIVISION 2</i>	
La Rochelle	<i>Abs</i>	Thiais	<i>Abs</i>
Savigny	<i>Présent</i>	Patriots	<i>Abs</i>
Nice	<i>Présent</i>	Savigny	<i>Présent</i>
Rouen	<i>Présent</i>	Dunkerque	<i>Présent</i>
PUC 1-2	<i>Présent</i>	Ronchin	<i>Présent</i>
Stade Toulousain	<i>Présent</i>	Valenciennes	<i>Présent</i>
Montigny 1-2	<i>Présent</i>	Saint Aubin	<i>Présent</i>
Clermont-Ferrand	<i>Présent</i>	Eysines	<i>Présent</i>
Metz	<i>Présent</i>	Meyzieu	<i>Présent</i>
Montpellier 1-2	<i>Présent</i>	Béziers	<i>Présent</i>
Sénart 1-2	<i>Présent</i>		

*Après un tour de table il s'avère qu'une majorité des clubs nationaux ne souhaitent pas s'engager dans un championnat de France tel que définis dans les trois versions qui avaient été établi en prévision d'une reprise par la commission sportive.*

*Le Président de la fédération a présenté une alternative type « French Summer League » et il a chargé la CNSB de faire une proposition aux clubs rapidement.*

**PROJET D'UNE FRENCH SUMMER LEAGUE 2020**

*La « French Summer League » ne donne lieu à aucune délivrance de titre mais le gagnant se verra offrir les frais d'inscription pour l'équipe fanion en 2021.*

*Le tournoi « French Summer League » permet :*

- aux équipes de club ou/et d'entente de s'affronter sous forme de tournoi,*
- de promouvoir le baseball français auprès des collectivités territoriales,*
- à la Fédération de présenter un événement de qualité pour les licenciés des clubs nationaux (Division 1 et 2).*

**Date limite d'engagement : le 5 juillet 2020**

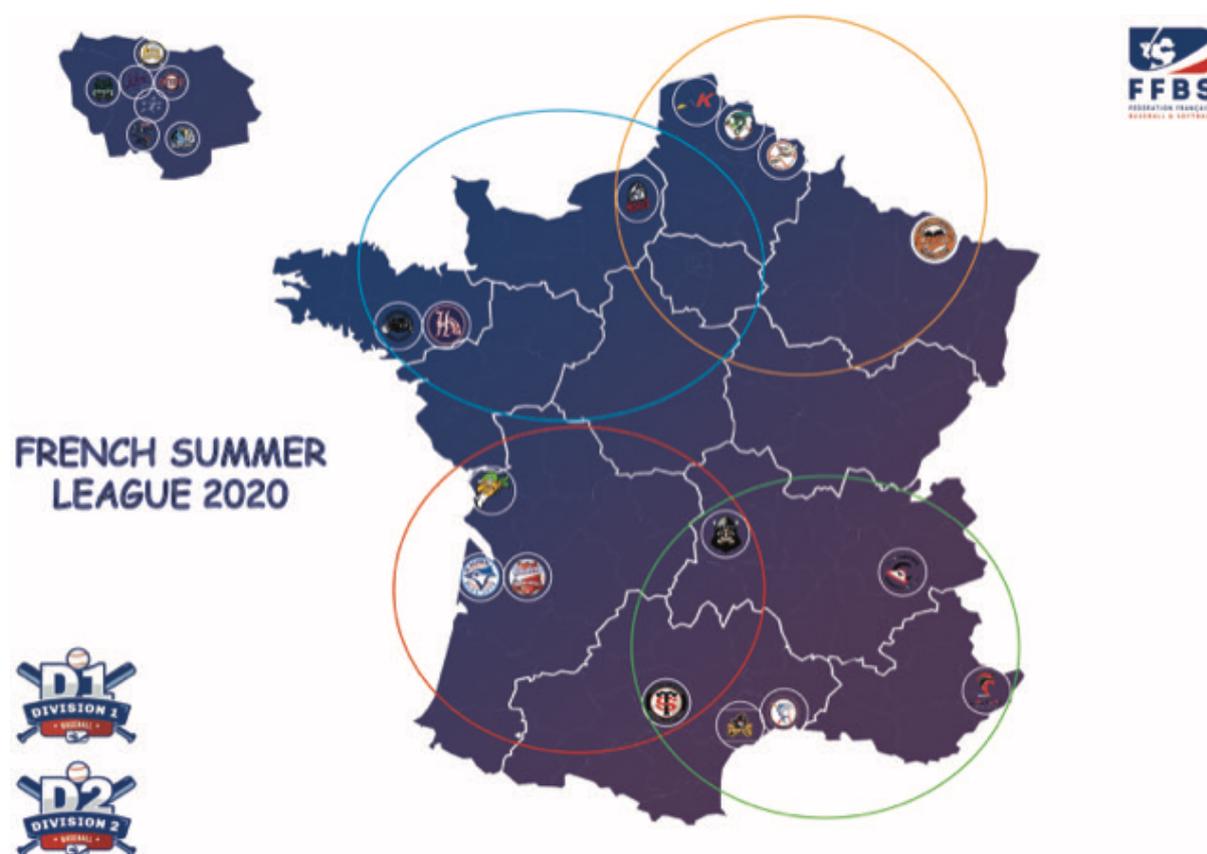
## CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

- Montant de l'inscription : gratuit
- Montant de la caution : 1 chèque de 500 euros
- Sur chaque plateau les arbitres sont nommés par la CNAB
- Les scoreurs sont fournis par le club organisateur en lien avec la CNSS
- Péréquations (doit être voté par le comité directeur fédéral du 20 juin)

## FORMULE DE LA COMPETITION

Le programme des rencontres s'étale sur plusieurs week-end durant les mois d'août et septembre avec 4 poules de 3 (à 4 équipes si beaucoup de participants) par zone géographique.

12 équipes minimum en 4 poules « régionalisées le plus possible » de 3 équipes.  
Les poules seront constituées au sein des cercles.



Chaque équipe organise un plateau sur les périodes :

- Plateau 1 les 8/9 août,
  - Plateau 2 les 22/23 août,
  - Plateau 3 les 12/13 septembre,
- (29/30 août est une journée de réserve)

<b>P1</b> 8/9 août	<b>P2</b> 22/23 août	<b>P3</b> 12/13 septembre
<b>A x B</b>	<b>B x C</b>	<b>C x A</b>
<b>B x C</b>	<b>C x A</b>	<b>A x B</b>
<b>C x A</b>	<b>A x B</b>	<b>B x C</b>

Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour le Final Four qui se déroulera sur terrain neutre les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020

Samedi 11h	Samedi 16h
1 <sup>er</sup> poule A vs 1 <sup>er</sup> poule B (1)	1 <sup>er</sup> poule C vs 1 <sup>er</sup> poule D (2)
Dimanche 10h	Dimanche 15h
Perdant 1 vs Perdant 2	Gagnant 1 vs Gagnant 2

Pour le final four les balles sont fournies par la FFBS

## **REGLEMENT DU TOURNOI**

*Un règlement du tournoi est en cours de finalisation, il sera voté le samedi 20 juin par le comité directeur fédéral.*

Pour la commission sportive  
Jean-Marie Meurant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JM' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Président



## FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

*Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)*

*Président : Jean-Marie MEURANT*

Objet : *Compte-rendu de la réunion « ZOOM » du lundi 6 juillet 2020*

*Membres ayant participé à la visioconférence de 17h30 à 19h00 : Jean-Marie MEURANT, Damien GUIONIE, Stephen LESFARGUES, Elliot FLEYS, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE.*

*Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.*

### COMPOSITION DES POULES « FRENCH SUMMER LEAGUE » 2020

*Poule 1 : Hauts de France ; Sénart ; Paris U.C*

*Poule 2 : Bréal sous Montfort ; La Guerche de Bretagne ; La Rochelle*

*Poule 3 : Saint Aubin de Médoc ; Eysines ; Toulouse*

*Poule 4 : Nice ; Meyzieu*

### PLATEAU N°1 - 8 et 9 août 2020

Date	Organisateur			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
	PUC	Bréal	Toulouse	Nice
<b>8 août (15h)</b>	PUC vs Sénart	Bréal vs La Guerche	Toulouse vs Saint-Aubin	Nice vs Meyzieu
<b>9 août (11h)</b>	Sénart vs Hauts de France	La Guerche vs La Rochelle	Saint-Aubin vs Eysines	Meyzieu vs Nice
<b>9 août (15h)</b>	Hauts de France vs PUC	La Rochelle vs Bréal	Eysines vs Toulouse	Nice vs Meyzieu

### PLATEAU N°2 - 22 et 23 août 2020

Date	Organisateur			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
	Hauts de France	La Rochelle	Eysines	Meyzieu
<b>22 août (15h)</b>	Hauts de France vs PUC	La Rochelle vs La Guerche	Eysines vs Saint-Aubin	Meyzieu vs Nice
<b>23 août (11h)</b>	PUC vs Sénart	La Guerche vs Bréal	Saint-Aubin vs Toulouse	Nice vs Meyzieu
<b>23 août (15h)</b>	Sénart vs Hauts de France	Bréal vs La Rochelle	Toulouse vs Eysines	Meyzieu vs Nice

**PLATEAU N°3 - 12 et 13 septembre 2020**

Date	Organisateur			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
	Sénart	La Guerche	Saint-Aubin	
<b>12 sept. (15h)</b>	Sénart vs PUC	La Guerche vs Bréal	Saint-Aubin vs Eysines	
<b>13 sept. (11h)</b>	PUC vs Hauts de France	Bréal vs La Rochelle	Toulouse vs Saint-Aubin	
<b>13 sept. (15h)</b>	Hauts de France vs PUC	La Rochelle vs La Guerche	Eysines vs Toulouse	

Exempts : Nice et Meyzieu

**Final4 -19 et 20 septembre 2020**

*Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour le Final4.*  
**APPEL A CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION du Final4**  
*(réponse avant le 31 juillet 2020)*

<i>Samedi 19 septembre (horaire à déterminer)</i>	<i>Samedi 19 septembre (horaire à déterminer)</i>
<i>*FF1 - 1<sup>er</sup> poule A vs 1<sup>er</sup> poule B</i>	<i>*FF2 - 1<sup>er</sup> poule C vs 1<sup>er</sup> poule D</i>
<i>Dimanche 20 septembre (horaire à déterminer)</i>	<i>Dimanche 20 septembre (horaire à déterminer)</i>
<i>**L- FF1 vs L-FF2</i>	<i>**W- FF1 vs W- FF2</i>

**INFOS COMPLEMENTAIRES**

- Il sera demandé aux équipes de produire un roster de 25 noms avant chaque plateau avec le IRoster ou/et l'attestation individuelle de licence.
- Il n'y a aucune réglementation sur les lanceurs à l'exception des lanceurs de 18 ans et moins (article 6.8 du règlements « FRENCH SUMMER LEAGUE » 2020).
- Les balles de match et le scorage sont fournies par le club organisateur.
- Pour le final4, les balles sont fournies par la FFBS.

**Prochaine réunion CNSB vendredi 10 juillet à 14 heures**

Pour la commission sportive  
Jean-Marie Meurant



Président